

Les 9^{èmes} Rubans du développement durable labellent cette année sept collectivités territoriales et en renouvellent onze, pour l'exemplarité de leurs politiques de développement durable.

UNE LABELLISATION D'EXCELLENCE POUR RECOMPENSER DES TERRITOIRES IMPLIQUÉS ET INNOVANTS

Les Rubans du développement durable labellent, chaque année depuis 2003, des collectivités territoriales qui intègrent efficacement le développement durable dans l'ensemble de leurs politiques, mettant en oeuvre des actions significatives, innovantes ou exemplaires. Ils construisent ainsi depuis neuf ans les conditions d'une culture exigeante du développement durable et offrent, à travers les initiatives mises en avant, un visage concret et vivant de cette notion.

Cette opération reconnue comme une référence par les collectivités, est animée par l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France, le Comité 21 (le Comité français pour le développement durable) et Dexia. Elle est soutenue par la plupart des acteurs nationaux représentatifs du secteur local, ainsi que par des organismes spécialisés dans les enjeux du développement durable sur les territoires. Cette année, la Caisse des Dépôts, GDF SUEZ et Eiffage ont rejoint l'opération.

Le jury 2011, composé de 21 membres (personnalités reconnues pour leur expertise, représentants d'associations de collectivités locales et d'institutions investies dans le développement durable) a examiné les candidatures autour de deux axes fondamentaux, qui ont toujours fait partie intégrante de l'esprit de la labellisation : la recherche de l'excellence et l'identification, avec un temps d'avance, des meilleures pratiques de développement durable.

DIX-HUIT COLLECTIVITÉS PRIMÉES LE 30 NOVEMBRE 2011 AU SÉNAT, SOUS LE HAUT PATRONAGE ET EN PRÉSENCE DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

En 2011, ce sont ainsi sept nouvelles collectivités qui sont labellisées : Besançon (25), Saint-Egrève (38), Saint-Priest-sous-Aixe (87), l'Agglomération de Cergy-Pontoise (95), la Ville de Saint-Étienne et Saint-Etienne-Métropole (42), le Conseil général de la Martinique (972) et le Conseil régional des Pays de la Loire.

Le label est décerné aux collectivités territoriales pour une durée de deux ans. Il peut être renouvelé à la demande de la collectivité précédemment labellisée, si la vitalité de sa démarche est toujours démontrée. Cette année, onze labels sont renouvelés : Ayen (19), Blanquefort (33), Clermont-Ferrand (63), Grenoble (38), Mérignac (33), Sainte-Suzanne (97), la Communauté de communes des Véziaux d'Aure (65), la Communauté de communes du Pays des Herbiers (85), le Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (59), le Conseil général de la Gironde (33), le Conseil général de l'Hérault (34). Ce renouvellement du label souligne la continuité de la démarche, le souci permanent de mobilisation et d'innovation, la qualité des actions réalisées et l'esprit d'amélioration continue.

UN PALMARES 2011 MARQUÉ PAR L'ANIMATION, L'INNOVATION ET L'ADAPTATION

Toutes les échelles de collectivités sont cette année représentées, du village à la région, chacune agissant selon ses compétences et sa proximité avec les acteurs locaux. Au-delà de leur exemplarité interne, ces collectivités distinguées sont de formidables animatrices du développement durable sur leur territoire en mobilisant largement les citoyens, les acteurs sociaux économiques et les partenaires territoriaux. Les territoires ruraux font cette année encore la démonstration de leur engagement et de leur excellence dans les démarches Agenda 21. Loin de voir leur petite taille comme un frein à l'action, ils repensent leurs politiques pour s'adapter aux enjeux de leurs territoires.

Pour la plupart initiées avant le lancement du Grenelle de l'environnement, les démarches des collectivités intègrent, voire même anticipent, les objectifs des lois de 2009 et 2011 : l'adoption de Plans climat-énergie territoriaux comme volet climat de l'Agenda 21, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité, l'élaboration de rapport de développement durable, l'aménagement d'éco-quartiers, les actions en faveur de la santé et de l'environnement... En outre, les collectivités locales savent innover en parallèle sur un certain nombre de sujets proches des préoccupations de leurs habitants et des acteurs socio-économiques locaux : école numérique, rénovation thermique des copropriétés, indicateurs alternatifs de richesse, etc. Autant d'initiatives qui apportent toute leur légitimité aux collectivités dans les grands débats à venir, dont le Sommet de Rio en juin 2012.

CONTACT PRESSE



Agence PLUS2SENS
104, rue Tronchet - 69006 Lyon - Tél. : 04 37 24 02 58 - www.plus2sens.com
Claire-Marie SIGNOURET - cm@plus2sens.com - Carmela SILLETTI - carmela@plus2sens.com

